



CLUB JEUNES



Rappel du Règlement Général des licences et des GSA

ARTICLE 46 - LE CLUB - JEUNES

Le «Club Jeunes» offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball dans le cadre de la FFvolley.

>46A – Conditions

Le « Club jeunes » est établi à partir d'une Convention de Partenariat entre une structure de la FFvolley (GSA ou Comité Départemental ou Ligue), et une Association Sportive Scolaire. Cette convention devra obligatoirement mentionner si le « Club Jeunes » s'engage ou non dans un championnat de la FFvolley. **Toutes les prestations seront facturées à l'instance parrainant (GSA ou Comité Départemental ou Ligue Régionale).**

Si le parrainage s'effectue avec un GSA local, celui-ci devra être justifié par sa proximité et la convention prévoira tous les échanges de service entre les deux structures (aide matérielle, aide aux déplacements, cadres d'appoint, etc....).

La création du « Club Jeunes » est soumise à l'accord annuel du président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement) et à celui du Service Départemental du sport scolaire.

Le «Club Jeunes» s'adresse aux licenciés de l'AS scolaire avec laquelle ils participent aux compétitions scolaires Volley-Ball.

>46B – Affiliation d'un club Jeunes à la FFvolley

Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFvolley » qu'il envoie à au service du Sport Scolaire de son Département.

Le Service Départemental du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du «Club Jeunes ».

Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club Jeunes », envoie en double exemplaire à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale les documents suivants :

- la convention de partenariat,
- le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFvolley » validé par la Direction Départementale scolaire,



CLUB JEUNES



La Ligue Régionale envoie l'un des deux exemplaires d'affiliation à la FFvolley (CCSR) qui, après étude du dossier, procédera ou non à l'enregistrement de l'affiliation.

Si l'affiliation est enregistrée, le responsable du club « Jeunes » ou le club « parrain » pourra enregistrer les demandes de licences, à partir de l'espace club jeunes.

Un minimum de 10 licences « Évènementielles – Club Jeunes » et 2 licences Encadrants « Dirigeant » pour le responsable de l'AS du Collège ou du Lycée et le Chef d'Établissement, devra être enregistré dans les 30 jours qui suivent la validation de l'affiliation. Passé ce délai, l'affiliation club jeune sera suspendue, le droit d'affiliation restera facturé à l'instance parrainant.

Cette licence ne permet pas d'évoluer dans les compétitions départementales, régionales et fédérales. Cette licence ne pourra pas être comptabilisée pour les devoirs d'accueil et de formation.

La participation d'un (une) licencié(e) du club jeunes aux compétitions départementales, régionales ou fédérale est assujettie à :

- **l'archivage d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition sur l'espace du club jeunes en accompagnement de la licence initiale.**
- **La mise à jour de la licence initiale à partir de l'espace club jeunes en cochant la case «Pass -Club jeunes ».**

Une nouvelle licence devra être éditée. Le club jeunes et la licence «Pass-Club jeunes » pourront être alors comptabilisés pour les devoirs d'accueil et de formation.

La procédure dématérialisée sera mise en place au cours de la saison 2019/2020.

>46C – Réaffiliation d'un club Jeunes à la FFvolley

La procédure dématérialisée de réaffiliation du club jeunes est effectuée sur le même principe que pour la réaffiliation d'un GSA. Après validation de la réaffiliation par la Ligue, le responsable du club «Jeunes» ou le club «parrain» devra pour la saisie des licences, suivre la même procédure que pour une affiliation et la même réglementation s'applique.

Un exemplaire de ce dossier devra être transmis par la ligue régionale à la FFvolley/CCSR.

PACK CREATION GSA CLUB JEUNES

Saisons	Affiliation et Réaffiliation	Licences	Dotation
N	16 Euros	2 licences « Dirigeant » offertes et 20 licences joueurs créations « Evènementielles Club Jeunes » offertes et à partir de la 21^{ème} licence créé, licence facturée 3 Euros	15 Ballons pour le GSA Parrain
N+1	32 Euros	Toutes les licences renouvelées (Dirigeants et Evènementielles Club Jeunes) seront facturée 1,50 Euros. Les nouvelles créations seront facturées 3 Euros	5 Ballons pour le GSA parrain
N+2 et suivantes	32 Euros	Toutes les licences seront facturées 3 Euros.	

Pour pouvoir jouer en Compétitions départementales, régionales ou nationales, un pass « club-Jeunes » est nécessaire, il sera facturé 4 Euros supplémentaires.



CLUB JEUNES



- Affiliation ou Réaffiliation à la FFvolley

Homologué le :/...../.....

Ligue Régionale :

N° Affiliation : _____

Saison :/.....

Ligue Département Club

Nom de l'Association Sportive et établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) :

.....

Parrainé par le Club, Comité ou Ligue :

N° Affiliation du Club Parrain : _____

Déclaration du Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire :

Je soussigné(e),, Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire désigné ci-dessus, certifie que les membres du « Club Jeunes » pour lesquels une licence FFvolley sera demandée sont :

- licenciés à l'U.G.S.E.L.
- médicalement aptes à la pratique du Volley-Ball dans les catégories d'âges où ils pratiquent
- ont l'autorisation parentale pour pratiquer le Volley-Ball
- ont été informés des conditions et limites offertes par la licence-assurance de la FFvolley
- ne sont pas radiés d'une autre fédération sportive qui a adressé une demande d'extension au CNOSF

Fait à le

Le Président, chef d'établissement (cachet et signature) :

Cadre réservé à l'UGSEL Dépt.	Cadre réservé à la Ligue	Cadre réservé au Comité Dépt.
Date d'arrivée :/..... /	Date d'arrivée :/..... /	Date d'arrivée :/..... /
Avis : Favorable - Défavorable	Avis : Favorable - Défavorable	Avis : Favorable – Défavorable
Cachet et Signature	Cachet et Signature	Cachet et Signature



CLUB JEUNES



Création ou Renouvellement de Licences Evènementielles_Club Jeunes

Elles peuvent être établies selon deux méthodes :

- soit plus en liste (ci-dessous) au moment de la demande d'affiliation ou de ré-affiliation.
- soit ponctuellement ou lors de demandes complémentaires, à l'aide du bordereau individuel de demande de licence (voir doc. « Bordereau licence individuelle Club Jeunes ») auquel sera joint obligatoirement la photocopie de la licence UGSEL. Ces deux documents seront adressés (en double exemplaire) à la Ligue Régionale de Volley-Ball qui établira la licence FFvolley

Pour la licence Evènementielles_Club Jeunes, le certificat médical n'est pas nécessaire. Cette licence ne permet pas d'évoluer dans les compétitions départementales, régionales ou nationales). Pour pouvoir y participer, cette licence doit être mise à jour à partir de l'espace club jeunes et un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition devra être archivé sur l'espace club.

Nom de l'Association Sportive de l'établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) : N° de l'Association :

NOM / Prénom responsable club jeunes : Date de Naissance : / /

Adresse

.....

	NOMS Prénom Encadrants	Date de naissance	N° Licence (si renouvellement)	Adresse	Signature
1					
2					

	NOMS Prénom joueur(se)	Date de naissance	N° Licence (si renouvellement)	Adresse	Signature représentant légal
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					